



# Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève

## RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'ATELIER

---

### La protection au sein du Mouvement

---

**Date et horaires :** Mardi 12 avril 2022  
9h - 10h30 et 17h - 18h30 (heure d'Europe centrale)

**Modérateurs :** Lisa Akeru, coordinatrice Genre et diversité et responsable Protection, genre et inclusion dans les situations d'urgence, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ; Agnieszka Cholewinska-Nielsen, conseillère, Protection au sein du Mouvement, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; Stephen Wainwright, coordinateur Inclusion et protection sociales, Fédération internationale ; Vincent Ballon, responsable, Protection au sein du Mouvement, CICR

**Présentateurs :** Kamil Erdem Güler, coordinateur de programme, Société du Croissant-Rouge turc ; Lily Bowman, directrice générale, Société de la Croix-Rouge de Belize ; Kaja Sannerud Andersen, responsable d'équipe chargée de la protection, Croix-Rouge de Norvège

**Intervenants :** Sarah Epprecht, directrice adjointe des opérations, CICR ; Frank Mohrhauer, directeur, Développement des Sociétés nationales, des politiques et des connaissances, Fédération internationale ; Tabu Grace, responsable de la protection, Croix-Rouge du Soudan du Sud ; Sophie Marsac, coordinatrice adjointe de la protection, Soudan du Sud, CICR ; Milanoi Koiyiet, coordinatrice Protection, genre et inclusion pour l'Afrique, Fédération internationale ; Raef Goubrail, observateur humanitaire volontaire, programme de contrôle des centres de détention pour migrants, Croix-Rouge australienne ; Alice Bloomfield, conseillère Migration pour l'Eurasie, CICR ; Hannaleena Polkki, coordinatrice Protection, genre et inclusion pour l'Asie Pacifique, Fédération internationale ; Valentina Rivera Ortega, responsable du programme national en matière de migration, Croix-Rouge mexicaine ; Jose Felix Rodriguez, coordinateur Protection, genre et inclusion et migration pour les Amériques, Fédération internationale ; Lorena Guzman, coordinatrice régionale Migration pour les Amériques, CICR ; Yenni Medina, coordinatrice Rétablissement des liens familiaux, Croix-Rouge colombienne ; Rafael Segura, coordinateur adjoint de la protection, Colombie, CICR ; Gurvinder Singh, conseiller mondial Protection des enfants, Fédération internationale

### Résumé

Cet atelier, organisé par le Conseil consultatif du Mouvement pour les questions de protection<sup>1</sup>, a donné l'occasion de mettre en lumière plusieurs initiatives en matière de coopération entre différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) reposant sur une compréhension commune de la protection et sur des approches complémentaires en la matière. Des responsables du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération

---

<sup>1</sup> Le Conseil consultatif du Mouvement pour les questions de protection a été établi en 2018 et est composé du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales de l'Australie, du Belize, du Liban, du Nigéria, de la Norvège, du Soudan du Sud, de la Suède et de la Turquie.

internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ont commencé par donner un aperçu général des travaux menés concernant la protection au sein du Mouvement ainsi que des travaux du Conseil consultatif, notamment l'Approche minimale en matière de protection et la création d'une politique et d'une approche en matière de protection, de genre et d'inclusion. Ils ont également échangé leurs avis sur la complémentarité de ces approches dans le cadre des travaux en matière de protection. Quatre Sociétés nationales ont ensuite présenté leurs programmes respectifs – concernant la détention de migrants, la protection communautaire, la migration et le rétablissement des liens familiaux – en mettant l'accent sur la collaboration au sein du Mouvement.

Enfin, les participants ont été interrogés au sujet d'aspects essentiels liés à la protection au sein du Mouvement, sur la base des conclusions de l'atelier préparatoire relatif à la protection organisé en février 2022, auquel ont participé 25 groupes de travail du Mouvement. Cet atelier a constitué un jalon important dans le processus visant à renforcer la cohérence de la réponse du Mouvement en matière de protection ; il a jeté les bases de l'adoption possible d'une résolution du Mouvement relative à la protection lors du Conseil des Délégués de 2024.

## Observations générales et principaux points de discussion

Les participants à l'atelier se sont penchés sur les difficultés et les possibilités liées à la collaboration entre les composantes du Mouvement dans le cadre de leurs travaux en matière de protection.

Dans la **première partie** de l'atelier, les intervenants ont présenté les initiatives déployées à l'échelle mondiale dans le but de renforcer la protection au sein du Mouvement, et ont informé les participants de l'évolution récente de la situation à cet égard. Des représentants du CICR et de la Fédération internationale ont présenté la vision promue par le Conseil consultatif du Mouvement pour les questions de protection, à savoir offrir une meilleure protection au plus grand nombre. Pour y parvenir, il est important d'établir une compréhension commune de ce que l'on entend par les activités de protection, et de renforcer les approches collaboratives et complémentaires ainsi qu'une coordination concrète. Les deux intervenants ont salué les activités de protection menées par les composantes du Mouvement et ayant fait l'objet d'enquêtes ces dernières années, et se sont félicités des nombreuses contributions apportées par les Sociétés nationales, telles que celles à l'appui de l'Approche minimale en matière de protection ainsi que les consultations concernant la politique sur la protection, le genre et l'inclusion au sein du réseau de la Fédération internationale.

Dans la **deuxième partie** de l'atelier, quatre Sociétés nationales ont fait part de leur expérience. La Croix-Rouge australienne a présenté son programme de contrôle des centres de détention pour migrants ; la Croix-Rouge du Soudan du Sud, son programme de protection communautaire ; la Croix-Rouge mexicaine, son programme en matière de migration ; puis la Croix-Rouge colombienne a décrit comment elle a réagi à la violation de données qui a touché son programme de rétablissement des liens familiaux. Les intervenants ont proposé une vue d'ensemble de leurs programmes respectifs et ont donné des informations sur les populations affectées, les besoins et les risques en matière de protection, les activités couvertes et les principaux avantages et enseignements tirés de la collaboration avec d'autres partenaires du Mouvement. Parmi les exemples cités figurent notamment : les débats et les échanges entre pairs, les sessions de formation coordonnées destinées aux employés et aux volontaires, les lignes directrices et méthodologies de référence, ainsi que les synergies entre le renforcement des capacités et une bonne programmation.

La **troisième partie** de l'atelier a consisté en des consultations avec les participants sur cinq questions essentielles découlant de l'[atelier préparatoire sur la protection](#), qui s'est tenu en février 2022. À travers leurs réponses, les participants ont réaffirmé la nécessité de renforcer les normes communes et intégrées du Mouvement en matière de protection, d'accroître le soutien de la part des responsables et de faire en sorte que les ressources nécessaires soient allouées à la mise en œuvre des activités de protection. Ces mesures aideraient à combler les lacunes mises en lumière par les participants à l'atelier s'agissant de coordonner la conception des programmes au niveau national par le biais du soutien technique, de la

formation et du renforcement des capacités. La nécessité d'obtenir l'appui de la direction, ainsi que de s'affranchir des lourdeurs organisationnelles, a également été soulignée.

---

## Conclusions et recommandations

---

Les résultats ci-dessus montrent qu'au niveau collectif, les personnes interrogées souscrivent clairement à la nécessité et aux avantages de poursuivre le processus de la protection au sein du Mouvement, en insistant davantage sur la mise en œuvre des programmes, qui sera rendue possible par l'investissement des dirigeants et par l'affectation de ressources suffisantes à la mise en œuvre.

L'atelier a illustré le vaste intérêt que suscite l'éventail impressionnant d'activités de protection déployées par les composantes du Mouvement, ainsi que le potentiel de renforcement de la coopération pour obtenir davantage de résultats satisfaisants en la matière. Il a aussi confirmé à nouveau que l'approche du Mouvement en matière de protection ne peut être améliorée qu'au moyen d'une coopération accrue, d'une compréhension commune et d'échanges entre pairs.

Le Conseil consultatif du Mouvement pour les questions de protection doit élaborer des propositions concrètes pour la suite de l'initiative, en prenant en compte les résultats, les pratiques et les enseignements tirés de l'expérience sur le terrain. Il évaluera notamment la proposition de soumettre une résolution du Mouvement relative à la protection au Conseil des Délégués de 2024.

Conformément à ces conclusions, les prochaines étapes doivent inclure des actions concrètes sur le terrain et à d'autres niveaux. Elles réaffirmeront la mission incombant au Mouvement de faire face aux risques et de répondre aux besoins en matière de protection, et mettront en lumière la valeur de l'action du Mouvement en matière de protection par rapport à d'autres acteurs humanitaires et du domaine de la protection.